

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1846.

2^e Rapport de la Commission chargée d'examiner les plans d'une nouvelle salle pour les séances du Sénat.

MESSIEURS,

La Commission, chargée de l'examen du plan d'une salle pour les séances du Sénat, vient vous présenter un dernier rapport.

Elle vous avait fait précédemment connaître qu'elle avait dû ne pas accepter les deux premiers plans, l'un, parce qu'il ne comportait que la présence de 50 sénateurs, ce qui, pour l'éventualité d'une augmentation possible de membres de cette assemblée était insuffisant, et l'autre parce qu'il péchait par une forme vicieuse.

M. Suys nous en a soumis un 3^e qui nous paraît réunir, tant par l'élégance de la forme que par l'avantage de sa distribution intérieure, les convenances désirables; Votre Commission y a donné son approbation.

Nous ne nous dissimulons pas que les proportions en seraient justement critiquées, si le nombre de Sénateurs n'était pas augmenté. En effet, quoique nous soyons actuellement 47 membres, la liste de présence ne constate guère, comme terme moyen, qu'une trentaine de membres siégeant; or, la nouvelle salle, en y comprenant le bureau, et le banc des Ministres, contiendra 71 places (Voir la note A remise par M. Suys à la Commission).

Les expropriations qui sont nécessaires pour lui donner la forme réclamée, ainsi que les proportions voulues, ont eu pour résultat de doubler la dépense du plan primitif conçu pour 50 Membres (voir la note B); nous le regrettons: si nous vous proposons de la majorer d'une somme aussi forte, c'est que prévoyant l'avenir, nous ne voulons pas que votre Commission soit taxée de n'avoir fait aucune part aux nécessités politiques qu'il pourra amener dans un temps assez rapproché, pour devoir s'en préoccuper dès-à-présent.

Votre Commission vous propose d'adresser ce rapport à M. le Ministre des Travaux Publics, pour que le Gouvernement veuille y donner suite, et presser l'exécution des travaux.

Messieurs, la tâche que vous nous aviez confiée est terminée, votre Commission a rempli le but spécial pour lequel vous l'aviez nommée; tout ce qui se rapporte à la décoration et à l'ameublement de la salle, rentre dans les attributions de la questure; toutefois nous nous sommes permis de faire connaître à M. Suys, que nous croyons être les interprètes de la pensée du Sénat,

(2)

en le priant d'être très-sobre d'ornements intérieurs, d'en bannir toute dorure et de se maintenir dans les bornes d'une sévère simplicité ; nous croyons toutefois que quelques statues ou bustes des grands hommes qui ont illustré la Belgique, quelques tableaux retraçant des faits glorieux dont fourmille notre histoire nationale, seraient une noble décoration pour une salle où siègent des Représentants du Pays; nous l'avons donc prié de ménager des places convenables pour remplir ce but; ces œuvres que le Gouvernement commande à nos grands artistes comme encouragement aux arts, viendraient successivement s'y grouper, et ne seraient pas considérées comme parties inhérentes à la dépense prévue dans le devis estimatif.

Bruxelles, le 15 Juillet 1846.

Le Duc D'URSEL.

Le Comte DE QUARRÉ.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.

(3)

ANNEXE A.

Note de M. l'Architecte Suys, remise à la Commission.

Le projet du nouveau bâtiment à construire pour le Sénat, se compose de trois étages et d'un souterrain.

Le souterrain sera distribué d'après la disposition des pièces du rez-de-chaussée.

Les chambres pour les sections se trouvent au rez-de-chaussée ; il y en a 4 auxquelles on communique par un vestibule.

Les membres du Sénat se rendent aux sections par un escalier séparé qui se trouve placé au 1^{er} étage près de l'antichambre.

La salle des séances se trouve au même niveau que la Chambre des Députés.

Cette salle aura 19 m. 50 c. de longueur sur 14 m. de profondeur ; elle ne différera que de 1 mètre en moins avec la Chambre des Représentants, et son diamètre n'aura que 2 mètres de plus que celui de la salle tracée sur le premier projet.

La salle pourra contenir sur les 3 bancs, 61 personnes, et en y comprenant le banc des 6 Ministres, ainsi que les places du président, des 2 secrétaires, du greffier ; elle pourra contenir 71 personnes.

L'on pourra circuler entre chaque table et chaque rangée de fauteuils.

Les tribunes sont divisées en 6, savoir :

1 ^{re}	Tribune	diplomatique.
2 ^e	»	réservée.
3 ^e	»	publique.
4 ^e	»	pour les journalistes.
5 ^e	»	pour les députés.
6 ^e	»	de la Cour.

La construction de ce terrain exige l'achat de plusieurs maisons ayant accès dans l'impasse dont on prend également une partie.

Le jardin à côté de la cour de la Chambre des Représentants devra être également entamé.

Toutes les constructions à abattre sont indiquées au plan.

ANNEXE B.

Devis.

Estimation du coût du nouveau bâtiment à construire pour la nouvelle salle du Sénat.

Construction	fr. 250,000
Terrain des maisons à côté du terrain du Gouvernement.	45,000
Id. en face.	50,000
Total.	<u>fr. 345,000</u>

Ainsi les dépenses à faire s'élèveront approximativement, à la somme de *trois cent et quarante-cinq mille francs.*